



Ne soyons pas complices des persécutions dans l'enseignement supérieur turc

La situation des droits fondamentaux en Turquie ne cesse de se détériorer depuis la tentative de coup d'Etat avortée en juillet 2016. Sous l'état d'urgence instauré et maintenu dans tout le pays le pouvoir gouverne par décrets-lois sans recours possible. Sous prétexte de lutte contre le terrorisme, les autorités procèdent à des purges et licenciements gigantesques, dont des dizaines de milliers d'enseignants et plus de 5000 universitaires.

Le début des attaques systématiques du pouvoir politique remonte à janvier 2016 : 2 212 universitaires ayant signé une Pétition pour la paix appelant le gouvernement à mettre un terme aux opérations militaires dans le sud-est et à rechercher une solution pacifique à la question kurde ont été visés. Ils refusaient ainsi d'assimiler cette question à celle du terrorisme pour redonner une perspective démocratique au débat mais nombre d'entre eux ont été licenciés de leurs postes et sont la cible de poursuites disciplinaires et parfois judiciaires.

Le gouvernement utilise ses relais officiels dans l'enseignement supérieur et la recherche, le conseil de l'enseignement supérieur (YÖK) et le conseil de la recherche (TÜBİTAK), pour imposer sa politique et faire une épuration efficace de la communauté académique, en supprimant ses libertés : exclusion des collègues des publications ou comités de revues ; censure sur le contenu de leurs livres à paraître et de leurs recherches ; suppression de financements et exclusion de tout projet futur ; suppression des bourses de leurs étudiants. Des présidents d'universités incitent les personnels à dénoncer ceux suspectés de désobéissance politique ou même de recherche « déviante ». La suppression de l'enseignement de la théorie de l'évolution de Darwin dans les classes de terminale est révélatrice de la gravité de l'intervention politique.

Les milliers d'universitaires licenciés sont en train de sombrer dans la précarité totale : ni indemnité de chômage, ni aide sociale, perte de leurs droits à la sécurité sociale.

Les autorités ne supportent pas non plus que l'on réclame ses droits : deux professeurs qui observaient une grève de la faim depuis plus de deux mois pour protester contre leur limogeage et exigeaient leur réintégration ont été arrêtés et mis en détention à Ankara le 22 mai dernier. Comme l'un d'eux, nombre de licenciés sont membres du syndicat de l'enseignement Egitim-Sen affilié à la confédération KESK.

Les collègues de Turquie ont urgemment besoin de notre solidarité active. La délégation intersyndicale française qui s'est rendue dernièrement à Ankara a pu constater la nécessité d'organiser une pression internationale ciblée visant les recteurs et les administrations d'universités et d'institutions scientifiques complices de ces atteintes aux droits et libertés.

Les organisations signataires s'associent à l'appel pour un boycott scientifique : [NE SOYEZ PAS COMPLICES DES PERSÉCUTIONS DANS L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR TURC](#). Elles appellent la communauté scientifique française et les instances d'établissements à exprimer leur solidarité en actes :

1. N'entreprendre aucune nouvelle coopération avec le Conseil de l'enseignement supérieur turc (YÖK) et le Conseil de la recherche scientifique et technologique de Turquie (TÜBİTAK).

2. Suspendre toute coopération avec les présidents d'universités ([Liste en lien](#)) qui ont violé les normes internationales de l'enseignement supérieur en participant aux purges arbitraires.

3. Suspendre l'affiliation des dirigeants de YÖK et de TÜBİTAK et des présidents des universités complices ([liste en lien](#)) aux associations professionnelles et scientifiques internationales.

4. N'entreprendre aucune nouvelle coopération de recherche avec les universités complices.

5. Décliner les invitations à participer aux colloques, ateliers et séminaires financés ou co-organisés ou hébergés par YÖK et/ou TÜBİTAK, ou toute université complice, en Turquie ou ailleurs.

6. Ne pas participer à la tenue ou l'organisation de colloques, ateliers et séminaires dans les universités complices en Turquie.

Ces propositions sont à soumettre dans les différentes instances universitaires et de recherche.

Nos actions ciblées devraient exclure : (a) les accords conçus pour faciliter la mobilité des étudiants et des collègues ; (b) les candidatures de collègues de Turquie à des postes de professeurs ou chercheurs invités, ou des engagements similaires, avec des universités hors de Turquie. Lien liste des universités complices : <https://academicboycottofturkey.wordpress.com/complicit-universities/>

Montreuil, le 13 juin 2017

Premiers signataires : FERC-CGT (CGT-FERCSUP, CGT INRA, SNTRS-CGT, CGT UN CROUS), SNCS-FSU, SNESUP-FSU, SUD-EDUCATION, SUD RECHERCHE EPST